



L'autogire est très maniable, facile à transporter et à stocker.
Il se caractérise par une voilure tournante et se pilote par gouvernes aérodynamiques.



Caractéristiques

→ Un autogire ultraléger répond aux conditions techniques suivantes :

- Monomoteur à hélice dont la puissance maximale est inférieure ou égale à 85 kW pour un monoplace et à 105 kW pour un biplace.
- La masse maximale est inférieure ou égale à 330 kg pour un monoplace et à 500 kg pour un biplace ; ces masses peuvent être augmentées de 15 kg dans le cas d'un autogire monoplace équipé d'un parachute de secours ou de 25 kg dans le cas d'un autogire biplace équipé d'un parachute de secours, et de 30 kg dans le cas d'un ULM autogire monoplace destiné à être exploité sur l'eau ou de 45 kg dans le cas d'un ULM autogire biplace destiné à être exploité sur l'eau.
- La masse à vide maximale, se définit par : la masse maximum - la capacité minimale d'emport. La capacité minimale d'emport est égale à la masse de l'équipage et de carburant soit :
 - Pour un monoplace 86 kg (pilote) et la masse équivalent à 30 litres de carburant ou la capacité maxi du réservoir si inférieure.
 - Pour un biplace : 156 kg (pilote + passager) et la masse équivalent à 45 litres de carburant ou la capacité maxi du réservoir si inférieure.
- La charge rotorique à la masse maximale est comprise entre 4,5 et 12 kg au m².

6 classes, 1 200 structures,
800 bases ULM, 1 000 Instructeurs,
16 000 pilotes...



www.ffplum.fr

